

Elections étudiantes : vérifiez votre inscription avant le 17 janvier

Publié le 4 janvier 2024, Mis à jour le 8 janvier 2024
Catégorie(s) : Elections



DU 6 AU 8 FÉVRIER 2024, AURONT LIEU LES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS ÉTUDIANTS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES CROUS. AFIN DE POUVOIR VOTER, IL EST IMPÉRATIF D'ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Afin de pouvoir voter, il faut être inscrit sur la liste électorale. Pour vérifier votre inscription à la liste, rendez-vous sur evote.lescrous.fr **avant le 17 janvier midi**.

Si vous ne figurez pas sur la liste électorale ou si vous souhaitez modifier votre inscription, vous pourrez faire une demande sur evote.lescrous.fr **avant le 17 janvier midi** en fournissant comme pièces justificatives :

- Un justificatif de votre statut d'étudiant (carte étudiante ou certificat de scolarité)
- Un titre d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)

Vous recevrez par mail courant janvier votre identifiant ainsi que le lien qui vous permettra de voter.

Elections étudiantes : vérifiez votre inscription avant le 17 janvier

Publié le 4 janvier 2024, Mis à jour le 8 janvier 2024
Catégorie(s) : Elections

Pour plus d'informations sur les modalités de vote : JeVote.LesCrous.fr

POURQUOI VOTER ?

Les élus étudiants vous expliquent quelles sont leurs missions et pourquoi il est important de voter du 6 au 8 février. [Cliquez ici pour voir leur témoignage.](#)